

## EXPOSITION INDUSTRIELLE CANADIENNE EN CHINE

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a annoncé au cours d'une conférence de presse que les produits de plus de 200 compagnies canadiennes seront exposés lors de la première exposition commerciale canadienne qui aura lieu à Pékin (Chine) du 21 août au 2 septembre. Ce sera la plus importante exposition industrielle commanditée par le ministère.

Les stands canadiens occuperont environ 200,000 pieds carrés du Centre des expositions à Pékin. Ce Centre très moderne comprend des espaces couverts et en plein air et peut accueillir des produits très variés.

Monsieur Pepin a précisé que les exposants canadiens représentaient un éventail des divers secteurs industriels et qu'ils venaient de différentes parties du pays.

Le groupe le plus important (39 exposants) est celui de l'industrie électrique, électronique et des services d'utilité publique. Il y aura également 36 fabricants de machines industrielles et 36 fabricants de machines agricoles et d'équipement de transport.

Les secteurs des produits chimiques, et des métaux et minerais auront chacun 24 représentants; les manufacturiers de produits du bois et de pâte à papier seront au nombre de 20 et les représentants d'équipement médical, didactique et technique au nombre de 18. On comptera également 14 compagnies de produits agricoles et d'élevage, 13 compagnies de transport, et trois manufacturiers de produits textiles.

Cent dix exposants viennent de l'Ontario, 52 du Québec, 27 de la Colombie-Britannique, huit de l'Alberta et huit du Manitoba, et enfin cinq de la Saskatchewan et des provinces atlantiques respectivement.

Plus de 250,000 visiteurs chinois sont attendus à cette exposition; ce nombre comprendra les représentants des sociétés commerciales étatisées, des

scientifiques et des spécialistes dans les techniques industrielles.

"Nous jetons ainsi les premières bases d'un développement à long terme de nos exportations en Chine" a dit M. Pepin. Il a également fait remarquer que les foires commerciales constituent une des méthodes les plus importantes pour traiter des affaires en Chine. L'exposition de Pékin sera principalement centrée sur nos compétences techniques et la démonstration en sera faite au moyen de conférences, de séminaires, de présentations de diapositives et de films ainsi que, naturellement, par l'exposition des produits. "C'est la méthode la plus efficace pour atteindre les personnes qui, en dernier ressort, décideront des achats; toutes les entreprises canadiennes préparent donc avec grand soin leur participation, a déclaré M. Pepin.

Nombreux sont les Canadiens qui ont indiqué leur désir d'assister à l'exposition. Compte tenu toutefois du grand nombre de personnes devant obligatoirement y participer pour des raisons professionnelles, il a fallu limiter les invitations à ceux ayant une responsabilité directe.

Monsieur L.J. Rodger, directeur général des services de promotion commerciale du ministère de l'Industrie et du Commerce, sera le directeur général de l'exposition. Il travaille actuellement, en collaboration avec d'autres fonctionnaires du ministère, à la mise sur pied de cette exposition. Des contacts étroits ont été établis avec l'ambassade du Canada à Pékin, avec l'ambassade de la République populaire de Chine à Ottawa, ainsi qu'avec les représentants des compagnies.

Le ministère prépare un catalogue de 400 pages, dans lequel on pourra trouver une description de l'exposition, une photo et un résumé de chaque produit en démonstration et un aperçu du développement culturel du Canada.

## LES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS

Le ministre des Affaires des anciens combattants, M. Arthur Laing, a annoncé l'adoption de trois importantes modifications aux règlements sur les allocations aux anciens combattants et sur les allocations de guerre pour les civils.

La mesure qui aura les plus grandes répercussions pour les allocataires (anciens combattants et civils) sera sans doute celle qui autorise l'exemption, comme revenu, des récentes majorations de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti indexés sur le coût de la vie. Cette modification profitera directement à quelque

46,500 anciens combattants et personnes à leur charge et se traduira dans la pratique par une majoration mensuelle de \$2.70 pour un allocataire célibataire et de \$5.10 pour un allocataire marié qui reçoit conjointement avec son épouse le supplément de revenu garanti.

La deuxième mesure adoptée, qui entre en vigueur immédiatement, lève la restriction de quatre mois qui était appliquée aux emplois à plein temps lorsqu'il fallait déterminer si le revenu provenant d'un tel emploi pouvait être exempté ou non. Désormais, un allocataire célibataire pourra bénéficier d'une exemption de \$800 sur tout revenu provenant d'un salaire, quelle que soit la durée de son emploi,